



COMMUNIQUÉ À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE DES EXPLOSIFS

Rappel concernant l'utilisation partagée des dépôts d'explosifs

Lors des rencontres du Comité sur l'application de la réglementation sur les explosifs au Québec (CAREQ), certaines pratiques concernant l'utilisation partagée des dépôts d'explosifs ont été portées à l'attention des membres du Comité. Afin d'assurer le respect des législations fédérale et provinciale sur les explosifs, la Sûreté du Québec souhaite rappeler aux entreprises partageant un dépôt d'explosifs leurs principales responsabilités.

	Législation provinciale Permis de dépôt	Législation fédérale Licence de dépôt (lorsque requise)	Responsabilités
Dépôt occupé par un utilisateur unique	Permis requis pour l'utilisateur du dépôt	Licence de type Utilisateur (U) requise pour l'utilisateur principal	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisateur est responsable du dépôt et des explosifs entreposés. Seul l'utilisateur du dépôt peut avoir accès aux explosifs. L'utilisateur doit s'assurer de ne pas dépasser la quantité maximale d'explosifs permise par la licence/permis. L'utilisateur doit tenir à jour un inventaire détaillé de ses explosifs.
Dépôt pour lequel plusieurs utilisateurs ont un contrôle sur l'accès aux explosifs	Permis requis pour chacun des utilisateurs du dépôt	Licence de type Utilisateur (U) requise pour l'utilisateur principal du dépôt Licence de type Utilisateur/Sécial Partagé (U/Y) requise pour chacun des utilisateurs secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Tous les utilisateurs sont conjointement et solidairement responsables du dépôt et des explosifs entreposés. Seuls les utilisateurs du dépôt peuvent avoir accès aux explosifs. Étant donné que les licence/permis de dépôt sont délivrés pour la capacité totale du dépôt, les utilisateurs doivent s'assurer de ne pas dépasser la quantité maximale d'explosifs permise par la licence/permis. Chacun des occupants doit tenir à jour l'inventaire détaillé des explosifs qui lui appartiennent.
Dépôt occupé par plusieurs utilisateurs dont seul l'utilisateur principal a le contrôle sur l'accès aux explosifs	Permis requis pour l'utilisateur principal du dépôt	Licence de type Vendeur (V) requise pour l'utilisateur principal Licence de type Utilisateur/Sécial Partagé (U/Y) ou permis délivré par la Sûreté du Québec pour un dépôt.	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisateur principal est responsable du dépôt et des explosifs entreposés. Seul l'utilisateur principal du dépôt peut avoir accès aux explosifs. L'utilisateur principal doit s'assurer de ne pas dépasser la quantité maximale d'explosifs permise par la licence/permis. L'utilisateur principal doit tenir à jour un inventaire détaillé des explosifs, distinct pour chacun des utilisateurs de son dépôt, ainsi qu'un inventaire détaillé des explosifs qui lui appartiennent le cas échéant.

La Sûreté du Québec demande donc aux entreprises concernées de se conformer au présent communiqué.

2012-02-22

**Pour toute demande d'informations supplémentaires, veuillez
contacter le Module des explosifs**

explosifs@surete.qc.ca
Téléphone : 514 598-4584